

 	Système de gestion environnementale	Site	Tous les sites
		Date en vigueur:	8 octobre, 2021
Énoncé de la politique d'approvisionnement éthique et durable	Date de révision:	2 novembre, 2022	
	Émis par:	Directeur, Développement Durable	
	Approuvé par:	Vice-Président, Services aux Opérations, Chaîne d'approvisionnement & Développement Durable; Président & CEO	
	Document:	EMS-004a (F)	
	Version:	2022-1	
	Page	1 de 1	

Lantic inc. s'engage à respecter les droits de la personne, non seulement en ce qui concerne ses propres employés, mais aussi à l'égard des travailleurs de sa chaîne d'approvisionnement. Notre politique d'approvisionnement éthique et durable englobe des critères exhaustifs en matière de lutte contre la corruption, de droits du travail, de conditions de travail équitables et sûres et de conformité environnementale.

Nous promovons une gestion responsable de nos ressources et de l'environnement. En soutien à notre engagement :

Il incombe à la haute DIRECTION d'établir, de documenter, de mettre en œuvre, de communiquer et de maintenir une gestion efficace des ressources, selon les principes de l'approvisionnement éthique et durable et dans le respect des lois et règlements locaux applicables comme suit :

- La lutte contre les pots-de-vin et la corruption
- Les conflits d'intérêts
- Les cadeaux
- La confidentialité
- Les droits de la personne tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies
- Les réglementations en matière de santé et de sécurité
- La liberté syndicale
- Les règles concernant les heures de travail, les salaires et traitements
- Le travail des enfants et des jeunes travailleurs
- La non-discrimination, la protection contre les abus et le harcèlement
- La prohibition du travail forcé, de la servitude, de l'esclavage et de la traite des êtres humains
- La durabilité environnementale
- Les droits fonciers des communautés

En soutien à cet engagement, Lantic attend de ses fournisseurs qu'ils livrent des produits et des services issus de pratiques qui garantissent que les membres de leurs équipes sont traités avec respect, dignité et équité, dans un environnement de travail offrant des conditions saines, sûres et décentes et qui est exempt d'abus. Lantic exige de tous ses fournisseurs qu'ils adhèrent aux principes de l'éthique commerciale et qu'ils se conforment, au minimum, à toutes les lois et réglementations applicables en matière de travail, d'emploi, de santé et de sécurité, et d'environnement du pays où la marchandise est produite.



Patrick Dionne, Vice-Président, Services aux Opérations, Chaîne d'approvisionnement & Développement Durable



Mike Walton, Président & CEO

<u>Révision</u>		
Version	Modifié le	Motif de changement
2021-1	8 octobre, 2022	Création du document
2022-1	2 novembre, 2022	Révision annuelle